

Inscription pour la saison 2026 - 2027

Nom : Nom de jeune fille : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone :

Adresse e-mail :

VEUILLEZ COCHER VOTRE FORMULE D'ADHÉSION (licence obligatoire incluse dans chaque formule)

1 RÉSIDENTS GENAY GYM VOLONTAIRE 183€ ☐	2 RÉSIDENTS AUTRES COMMUNES GYM VOLONTAIRE 213€ ☐	3 MARCHE NORDIQUE UNIQUEMENT 150€ OU 90€ POUR 15 SÉANCES ☐
4 RÉSIDENTS GENAY GYM VOLONTAIRE + MARCHE NORDIQUE 263€ OU 40€ LES 15 SÉANCES ☐	5 RÉSIDENTS AUTRES COMMUNES GYM VOLONTAIRE + MARCHE NORDIQUE 293€ OU 40€ À 15 SÉANCES ☐	

RÉDUCTIONS POSSIBLE

- **Forfait famille** : 5€ de réduction par membre d'une même famille sur l'adhésion annuelle

RÈGLEMENT



Chèque à l'ordre de GV Genay

Possibilité de faire 3 chèques
pour encaissements différés



Virement en 1 fois

IBAN : FR76 1780 6007 3788 0013 5400 072
BIC : AGRIFRPP878

CERTIFICAT MÉDICAL

Les adhérents doivent remplir le *Questionnaire de santé EPGV* qui leur a été remis.
Avez-vous répondu non à toutes les questions ?

☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui au minimum à une question, vous devez obligatoirement fournir un certificat médical.

DIVERS

Je souhaite une attestation pour mon CE / CSE une fois l'encaissement de mon règlement effectué :

☐ Oui ☐ Non

J'autorise Gym Club Genay à utiliser mon image pour sa communication (site internet, supports visuels, etc.) :

☐ Oui ☐ Non

Je, soussigné(e) M/Mme. certifie sur l'honneur que j'ai lu le règlement interne de l'association et que les informations figurant sur ce document sont exactes.

Fait à : Le :

Questionnaire de santé EPGV

pour le sportif majeur

ANNEXE 1 - questionnaire de santé – Majeurs

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison: 20/..20.....(A compléter), Club

EPGV.....(Nom du club à compléter)

A, le/...../... ..

Signature

www.ffepgv.fr



PLANNING SAISON 2026 - 2027

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

PILATE
9h (55 min)
Gaël - salle 125

100% RENFO
9h (55 min)
Xavier - salle 90

100% RENFO
9h (55 min)
Magdalena - salle 90

ÉQUILIBRE ET MÉMOIRE
9h (55 min)
Xavier - salle 125

PILATES
10h (55 min)
Magdalena - salle 90

STRETCHING RELAXATION
10h (55 min)
Xavier - salle 125

MARCHE NORDIQUE
9h30 (150 min)
Xavier - Extérieur

PILATE
10h (55 min)
Virginie - salle 125

100% RENFO
10h (55 min)
Gaël - salle 90

QI GONG CONFIRMÉ
10h (55 min)
Xavier - salle 125

CARDIO FITNESS
11h (55 min)
Virginie - salle 125

ÉTIREMENTS
11h (55 min)
Maya - salle 90

QI GONG DÉBUTANT
11h (55 min)
Xavier - salle 125

CARDIO FITNESS
11h (55 min)
Céline - salle 90

100% RENFO
12h15 (55 min)
Vanessa - salle 125

100% RENFO
12h15 (55 min)
Maya - salle 90

100% RENFO
12h15 (55 min)
Vanessa - salle 90

100% RENFO
17h (55 min)
Laurence - salle G. Brassens

YOGA DÉBUTANT
17h30 (75 min)
Xavier - salle Burlet haut

100% RENFO
18h (55 min)
Vanessa - salle 125

ÉTIREMENTS
18h (55 min)
Laurence - salle G. Brassens

100% RENFO
18h30 (55 min)
Xavier - salle 90

100% RENFO
18h30 (55 min)
Vanessa - salle G. Brassens

YOGA CONFIRMÉ
18h45 (75 min)
Xavier - Burlet haut

100% RENFO
18h (55 min)
Vanessa - salle G. Brassens

CARDIO DANSE LIA
19h (55 min)
Vanessa - 125

ÉTIREMENTS
19h (55 min)
Laurence - salle G. Brassens

ÉTIREMENTS
19h30 (30 min)
Xavier - salle 90

CARDIO DANSE LIA
19h35 (55 min)
Vanessa - salle G. Brassens

PILATES
19h (55 min)
Vanessa - salle G. Brassens

100% RENFO
20h (55 min)
Vanessa - salle 125

APRÈS-MIDI

Charte du Licencié

GYM CLUB GENAY

1. Je respecte **les valeurs de l'association**, basées sur la convivialité et le respect des autres, (animatrices et animateurs, membres du bureau, adhérents), du matériel, des locaux.
2. **Je suis à jour de ma cotisation** pour la saison sportive en cours.
3. Je m'engage à me **pointer sur les fiches de présence** à chaque cours (et si je fais plusieurs cours à la suite aussi...)
4. Dans la mesure du possible, je respecte les horaires des cours.
5. Je respecte le matériel en le rangeant **correctement** à sa place à la fin des cours.
6. Par respect pour l'animatrice ou l'animateur et les autres adhérents, j'évite les bavardages.
7. Je m'équipe correctement : une serviette sur les tapis, une tenue de sport adaptée, des chaussures propres uniquement pour l'intérieur, **OBLIGATOIRES**, vous ne devez pas utiliser les chaussures avec lesquelles vous venez ou avec lesquelles vous repartez !
8. J'éteins ou mets en veille mon téléphone pour ne pas perturber le cours.
9. J'accepte de découvrir du nouveau matériel ou des séances différentes de celles proposées sur le planning ou lors des cours précédents.
10. Je réserve le meilleur accueil à toute nouvelle animatrice ou nouvel animateur, ainsi qu'aux éventuels remplaçants.
11. **J'assiste à l'assemblée générale** annuelle afin de connaître le fonctionnement de mon association.
12. Membre d'une association dirigée uniquement par des **BENEVOLES**, je respecte leur travail, et je propose mon aide à chaque fois que possible.

Les informations relatives à vos données personnelles sont conservées à titre confidentiel. Elles sont utilisées à des fins de gestion interne uniquement dans le cadre des activités du GYM CLUB GENAY. Conformément au Règlement sur la Protection des Données (RGPD), il vous est possible de bénéficier d'un droit d'accès pour les modifier ou les supprimer en contactant notre structure par mail à gymvolontairegenay@gmail.com.

Site internet : www.gymclubgenay.com – mail : gymvolontairegenay@gmail.com

**PROJET SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2024**

**GYM VOLONTAIRE DE GENAY
REGLEMENT INTERIEUR
MAJ : Novembre 2024**

1. Notre association, loi 1901, a pour but la pratique d'activités physiques telles que Fitness, Cardio, Gym douce, stretching. L'association est elle-même affiliée à la Fédération Française EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire). Sont membres de l'association les personnes qui se sont acquittées de leur cotisation pour l'année en cours (Septembre année N à Juin année N+1) (fonctionnement sur le rythme scolaire)
2. Les cotisations regroupent :
 - Les frais d'adhésion à l'association, permettant d'assurer le fonctionnement de l'association (renouvellement matériel, organisation de l'Assemblée Générale, formation des animateurs sportifs principalement)
 - Le coût de la licence EPGV
 - Les frais de participation aux cours permettant de rémunérer les animateurs
3. Les adhésions peuvent avoir lieu à tout moment pendant une saison (Septembre N à Juin N+1), mais seront dans tous les cas valables jusqu'au mois de Juin (rythme scolaire) ; en cas d'adhésion en cours d'année, les frais d'adhésion et de licence sont dus à 100% ; les frais de participation seront proratisés sur une base trimestrielle (tout trimestre commencé étant intégralement dû)
4. En cas de problème de santé, le club remboursera, ou fera un avoir sur la saison suivante, d'au maximum l'équivalent de 2 trimestres de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), et ce, sous réserve que le club ait reçu un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport au moment de l'inscription et sous réserve de la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un mois au moment de la demande. Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.
5. En cas de déménagement à plus de 15kms de Genay, le club remboursera au maximum l'équivalent d'un trimestre de participation (les frais de licence et d'adhésion ne seront pas remboursés), sous réserve de fournir au club un justificatif de domicile (à la nouvelle adresse). Dans ce cas, sauf à re-souscrire une nouvelle participation, le (la) demandeur (eresse), ne pourra plus assister aux activités.
6. Aucun remboursement ne sera possible si le club a fourni une attestation annuelle pour le CSE/CE.

7. La fiche d'inscription est obligatoire, tous les renseignements demandés doivent être remplis de façon lisible.
8. Les adhésions doivent être acquittées au maximum 2 semaines après la date d'inscription. Tout adhérent qui n'aura pas respecté ce délai pourra se voir refuser l'accès au cours.
9. Autorisation parentale : les cours sont ouverts aux mineurs, avec l'accord de l'animateur. Lors de leur inscription, une autorisation parentale leur sera remise. Ce document est à ré-adresser aux membres du bureau dûment complété.
10. Toute dégradation de matériel du club de gymnastique devra être remboursée.
11. Le matériel, sous la responsabilité de chacun, doit être rangé le plus correctement possible dans les locaux prévus à cet effet.
12. Les personnes non inscrites ne sont pas autorisées à pratiquer un cours, sauf pour les nouveaux adhérents pour 2 essais.
13. Deux cours d'essais, au maximum, seront proposés aux nouveaux adhérents avant toute inscription définitive.
14. Les adhérents doivent adopter un comportement et une attitude respectueuse vis-à-vis des animateurs, des autres membres de l'association et des membres du Conseil de Direction. Dans le cas où un problème surviendrait (avec un(e) animateur(trice), un autre membre de l'association, un membre du Conseil de Direction), chacun doit alors en informer, au plus vite, le Conseil de Direction qui seul sera habilité à prendre une décision. Dans le cas d'un comportement irrespectueux avéré et répété d'un membre de l'association, celui-ci recevra une lettre LRAR lui demandant de modifier son comportement. Dans le cas où les faits se répéteraient par la suite, l'adhérent serait radié de l'association (cf article 6 des statuts de l'association).
15. En cas de changement d'animateur, en cours d'année, les cours sont assurés, aucun remboursement ne sera effectué.